

Christian Dejaigher

~~62490 Quiéry la Motte~~

~~☎ : christian.dejaigher@~~

~~☎ : 06~~

Quiéry la Motte, le 17 Novembre 2022

à

Monsieur le Président de la République Française
Palais de L'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré,
75008 Paris

Objet : Installation d'éoliennes industrielles dans la vallée de l'Escrébieux

Monsieur le Président de la République Française,

J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance dans l'étude du dossier d'implantation d'éoliennes industrielle sus-cité.

Le 14 janvier 2020, à Pau, lors d'une table ronde sur le thème de « *l'écologie dans nos territoires* », vous aviez appelé à être « *lucide* » en affirmant que « *la capacité à développer massivement l'éolien est réduite* ». Vous expliquiez que : « *Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays, ... de plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux, considèrent que leur paysage est dégradé* ».

Le 21 janvier 2020, Madame la Ministre de la transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, actuellement Première Ministre déclarait que « *le développement de l'éolien est très mal réparti en France... Cela s'est fait de façon anarchique, et on a des territoires dans lesquels il y a une saturation, y compris visuelle* ».

Lors de la campagne législative, Madame Jacqueline Maquet, Députée « En Marche » de la 2^{ème} circonscription du Pas de Calais écrivait qu'il fallait mettre fin aux implantations anarchiques des éoliennes.

Je réside une zone rurale du Pas de Calais depuis de très nombreuses années. Un projet éolien est programmé par les Sociétés Intervent et Valéco sur ce territoire d'Izel les Esquerchin et de Quiéry la Motte... Nos deux villages ont particulièrement été mis à contribution par le modernisme de la société :

- En 1967 : L'Autoroute A1 traverse notre territoire... avec son lot de bruit, de pollution et son impact visuel... La circulation (en particulier celle des camions) étant de plus en plus importante, l'impact est de plus en plus fort.
- En 1993 : La ligne TGV traverse notre territoire... avec son lot de bruit et son impact visuel...
- En 2019 : La ligne à Très Haute Tension traverse notre territoire... Les immenses poteaux plantés dans nos villages sont tellement affreux que nous les surnommons les « Goldorak » !
- En 2022 : Les sociétés Valéco et Intervent veulent nous imposer 3 éoliennes...
- Pour l'avenir : Un projet d'implantation d'une usine de batteries considérée comme risque « Seveso » est à l'étude dans un rayon très proche...

Par ces événements successifs, vous remarquerez, Monsieur le Président de la République, que nos villages ont largement contribué au modernisme de la société, et nous considérons que TROP, C'EST TROP.

Plus de 77% des habitants des deux communes ont signé une pétition contre l'implantation de ces éoliennes. Nous avons l'horrible impression que nous, « les rats des champs », sommes sacrifiés sur l'autel de la surconsommation et du gaspillage énergétique « des rats des villes ». Il suffit de regarder les photographies prises par Thomas Pesquet lors de sa dernière mission spatiale. Les villes françaises forment un immense halo lumineux la nuit...

Contrairement aux propos des responsables de la société Intervent qui ont écrit, suite à l'avis réservé de la MRAE, que ceux qui s'opposent sont fréquemment des « *personnes qui n'intègrent pas complètement le tissu social local qui les héberge* », je ne suis absolument pas contre l'énergie éolienne. Je souhaite simplement qu'elle soit raisonnée et raisonnable.

En Allemagne, on ne peut planter une éolienne à une distance inférieure à 10 fois sa hauteur par rapport aux habitations... En France cette loi est de 500 mètres : Cela était raisonnable puisque les premières éoliennes ne mesuraient qu'une cinquantaine de mètres. Actuellement les nouvelles mesurent 200 mètres de hauteur... Cette loi française est donc obsolète. Il est urgent de la faire évoluer.

Certes, depuis la première crise du pétrole en 1973, vos prédécesseurs n'ont pas fait suffisamment pour que notre pays soit indépendant et autonome en énergie ; mais l'implantation anarchique des éoliennes, telle qu'elle se fait actuellement, a un impact désastreux sur nos paysages et sur la qualité de vie dans la ruralité.

Dans les décennies prochaines, quelle image de vous garderont les générations futures ? celle d'un Président de la République qui a sacrifié la ruralité au profit des villes provoquant ainsi une fracture et une rancœur sociale ou celle (que j'espère) d'un Président de la République qui a su faire une transition écologique efficace et raisonnée ?

J'espère, Monsieur le Président de la République que vous intercéderez auprès de Monsieur le Préfet du Pas de Calais afin qu'il mette fin à ce projet irraisonnable.

Restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma plus haute considération.

Christian Dejaigher

----- Forwarded message -----

De : **COULON Christophe** <Christophe.COULON@~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~>

Date: mar. 15 nov. 2022, 17:33

Subject: Votre récent courrier à Xavier BERTRAND

To: izel.sans.eoliennes@gmail.com <izel.sans.eoliennes@gmail.com>

Madame, Monsieur,

Par courrier daté du 7 novembre dernier, vous avez alerté Xavier BERTRAND sur le projet de création d'un parc éolien d'Izel-les-Equerchin ainsi que sur celui de la commune de Quiéry-la-Motte.

En ma qualité de vice-président en charge de la ruralité et supervisant le suivi de l'ensemble des installations éoliennes industrielles dans notre région, le Président du Conseil régional m'a chargé de vous répondre.

Je souhaite en premier lieu vous rappeler que les Hauts-de-France concentrent déjà 30% des mâts éoliens terrestres en service ou autorisés dans notre pays alors que la surface de notre région équivaut à 6% à peine du territoire national...

C'est pour cette première raison qu'historiquement le Président du Conseil régional s'oppose avec vigueur au développement de l'éolien terrestre.

Concernant le projet qui vous mobilise, je souhaite vous adresser en pièce jointe une carte récemment réalisée par les services de l'Etat et qui identifie les zones où le développement de l'éolien est "impossible ou à éviter". Un zoom sur ce document (également en pièce jointe) identifie en jaune l'implantation de votre commune qui est clairement incluse dans un périmètre d'exclusion de l'éolien.

Il est donc nécessaire de rappeler cette situation aux élus locaux concernés par le projet éolien, ainsi qu'aux habitants, y compris par voie de presse si nécessaire. Il vous est par ailleurs tout à fait possible d'interpeller le promoteur éolien sur ce point particulier car à l'évidence et à l'appui de ce document, M. le Préfet du Pas-de-Calais ne délivrera pas d'autorisation pour le parc éolien en question.

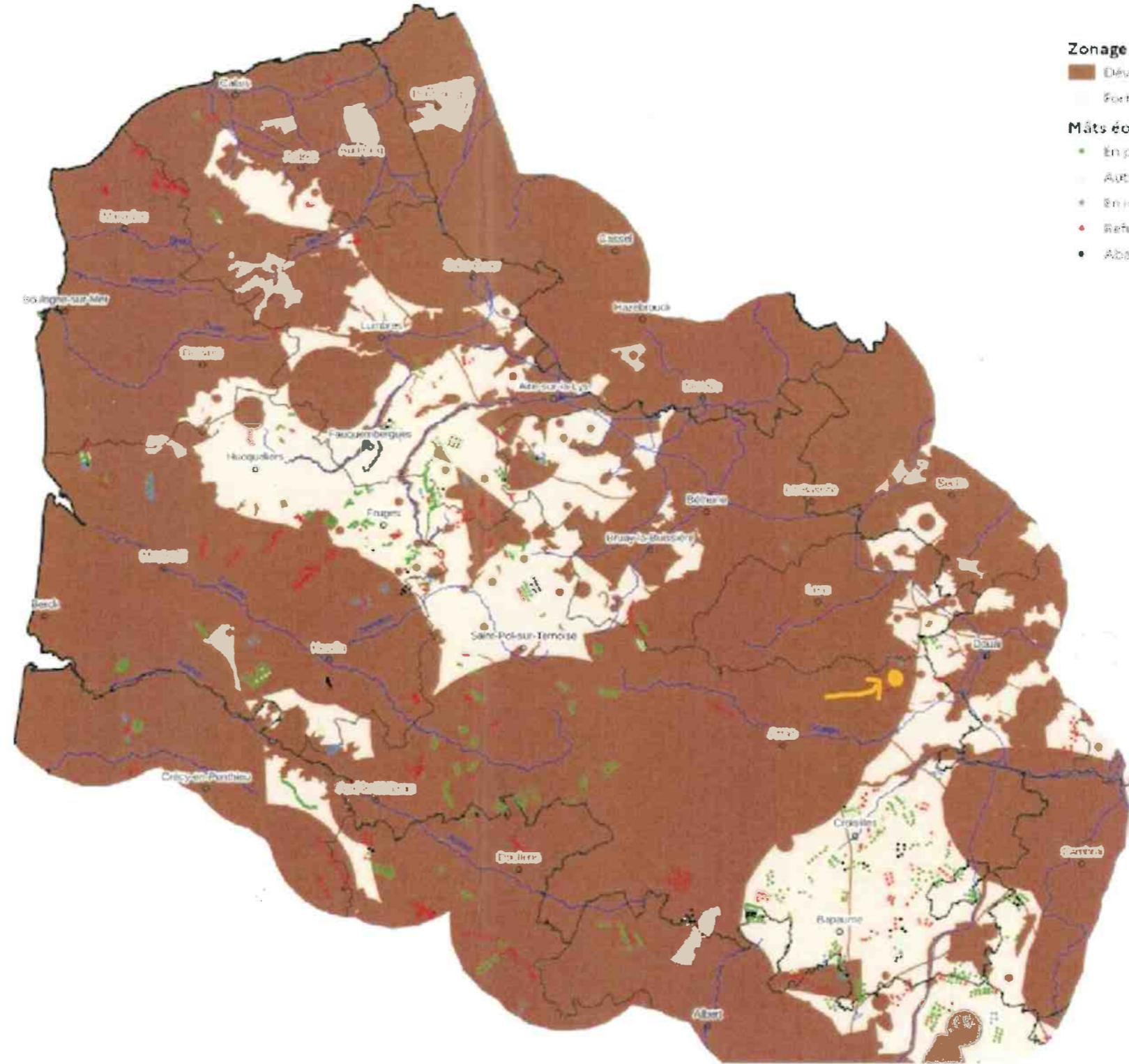
Je reste à votre disposition, cordialement,

Christophe COULON

2e vice-président, en charge de l'aménagement rural et de la sécurité

Voir carte jointe
Christophe Coulon

Christian Dujardin



- Zonage : voir notice**
- Développement impossible ou à éviter
 - Forêts enjeux régionaux
- Mâts éolien au 21/12/2021**
- En production
 - Autorisés administrativement
 - En instruction
 - Refusés
 - Abandonnés

Conception : DRIAF Hauts-de-France/SIODEC
Données sources : voir notice
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS®
Date de réalisation : 23/12/2021
Réf : 21-170-1

